

P E T I T I O N .

A l'Honorable Assemblée Législative, réunie en Parlement, &c. :

LA PETITION DU BUREAU DE COMMERCE DE MONTREAL EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que vos pétitionnaires ont vu avec satisfaction l'introduction devant votre honorable Chambre d'un Bill, intitulé "Acte pour mieux pourvoir à l'amélioration du Havre de Montréal," dans le but de donner de plus amples pouvoirs aux Commissaires du Havre de Montréal, et pour l'extension et l'amélioration du Syndicat qui leur a été confié. Que le sujet de plus amples accommodations du Havre a depuis longtemps engagé l'attention de ce Bureau, et vu la pressante nécessité de prendre une prompte action à ce sujet, les résolutions suivantes furent unanimement passées par le Conseil, le 9 Juin, 1857, et communiquées aux Commissaires du Havre, savoir:—

1. Que dans l'opinion de ce Conseil il est absolument nécessaire de pourvoir à l'agrandissement et à l'amélioration du Havre sous le plus court délai possible.

2. Que le Conseil recommande fortement aux Commissaires du Havre l'importance de faire recueillir promptement par des ingénieurs compétents les renseignements nécessaires pour arriver bientôt à une décision positive au sujet de l'agrandissement et de l'amélioration du Havre.

Ces résolutions furent subséquemment confirmées unanimement par une assemblée générale, spécialement convoquée pour prendre le sujet en considération, recevant ainsi l'entière sanction de cette Corporation, qui représentait une grande majorité du corps des Marchands.

Le progrès rapide des améliorations dans le creusage du Lac St. Pierre, si heureusement conduit par les Commissaires du Havre, ce qui permet aujourd'hui aux navires de 2000 tonneaux de monter le St. Laurent jusqu'à Montréal sans transbordement de cargaison, fait qu'il est absolument nécessaire de pourvoir à l'agrandissement du Havre, vu que la constante augmentation des bateaux à vapeur et des petites embarcations du fleuve absorberont avant longtemps tout l'espace à présent disponible, et comme il sera nécessaire de pourvoir d'une manière particulière à de nouvelles branches de Commerce qui s'ouvrent aujourd'hui sur ce point, il y a la plus urgente nécessité de procéder de suite à des travaux qui entraîneront un long délai dans leur construction. Vos Pétitionnaires prennent respectueusement la liberté de faire remarquer à votre Honorable Chambre que l'amélioration et l'extension du Havre de Montréal ne peuvent pas être considérées simplement comme un ouvrage d'un intérêt local, mais comme ayant la connexion la plus intime avec tout le système de la navigation du St. Laurent dont le plein développement doit être un objet de la plus haute importance nationale.

Cette considération obtient un nouveau poids par le fait, que tandis que de vastes sommes d'argent ont été dépensées par la Province dans la construction de canaux, ces ouvrages dont le revenu dépend du Commerce du St. Laurent, ont été jusqu'ici chaque année une perte sérieuse pour la caisse publique, et ils continueront de le devenir sous les circonstances présentes. Que, de plus, les lourdes dettes maintenant encourues par la province pour venir en aide à différentes lignes de chemin de fer, seront toujours un fardeau très sérieux sur les finances du pays, à moins que ces travaux ne deviennent indépendants de l'aide du Gouvernement en attirant le commerce sur les eaux du Canada.